

Circulaire n° 2023-055

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Elections communales du 11 juin 2023 – Obligations des communes liées à la correspondance électorale

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En date du 31 janvier 2023 l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et POST Luxembourg SA (ci-après POST) ont conclu une convention pour déterminer les obligations dans la prestation des services par POST Courrier dans le cadre des élections communales, afin de garantir le bon déroulement de la transmission de la correspondance électorale¹ dans les délais stricts imposés par la loi électorale modifiée du 18 février 2003. Pour atteindre cet objectif il est indispensable que toutes les communes mettent en œuvre les recommandations qui suivent ci-dessous. Ainsi je vous prie :

- a. d'utiliser exclusivement des enveloppes de couleur jaune, réceptionnées par les communes (35 MP ou 35aMP) pour le retour des votes par correspondance, correctement préparées et conformes au règlement de la poste aux lettres de la Convention postale universelle. L'utilisation d'autres enveloppes est exclue. (cf. circulaire n° 2023-053 du 26 avril 2023 vote par correspondance) ;
- b. d'assurer que les correspondances et enveloppes électorales fournies aux communes par l'Etat soient préparées suivant les instructions de POST Courrier. Ainsi, tous les dépôts de correspondances électorales non préalablement affranchies par les communes devront se faire moyennant des fiches de dépôt « Port dû » renseignant le nom de la commune expéditrice, le volume, le poids unitaire, la catégorie et la destination des envois. Les autorités communales recevront encore ce formulaire par une circulaire séparée (il est déjà disponible sur le Share point).
Les envois recommandés sont à munir de l'étiquette de recommandation avec code-à-barres et les colis postaux sont à munir de l'étiquette spéciale pour colis postaux. Afin d'accélérer le traitement des correspondances électorales, les dépôts dans le réseau postal se feront exclusivement via les bureaux de poste ou par enlèvement à domicile, les dépôts via les boîtes-aux-lettres publiques étant exclus ;
- c. d'assurer que le soir des élections, les correspondances électorales soient déposées dans l'un des neuf centres de distribution de POST Courrier. Veuillez trouver en annexe la liste des Centres de Distribution qui seront ouverts le soir des élections (la liste pouvant être modifiée par POST Courrier

¹ « Correspondance électorale » : les enveloppes de toute taille, les colis postaux et les sacoches contenant le matériel électoral envoyés par les communes et l'État dans le cadre des élections



dès lors qu'elle est notifiée au préalable). Les chargés de Clientèle de POST contacteront les communes pour de plus amples informations ;

- d. de prendre note qu'en cas de mise à disposition de matériel d'expédition (bacs, chariots...) par POST Courrier, ce matériel reste la propriété exclusive de POST Courrier. Par ailleurs, les communes ne peuvent utiliser le matériel mis à disposition exclusivement à des fins de transport d'envois postaux.

Pour toutes informations complémentaires, je vous saurais gré de bien vouloir vous adresser à l'équipe en charge de la coordination des élections communales :

Hotline Gemengewalen 2023

tél. 247-74600

gemengewalen@mi.etat.lu

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

Annexe : Liste des Centres de Distribution



Liste des Centres de Distribution & CTB & GCS POST COURRIER

au 06/01/2021

Localité	Adresse	Téléphone	Fax	Codes postaux desservis	Group Riposte	PU 24/24
Bascharage	23 op Zaemer L-4959	2424-8500	2424-8509	4501-4999	490	
Bettembourg (CD)	408, ZAE Wolser F L-3290	2424-8301	2424-8357	3201-4499	329	✓
Bettembourg (GCS)	408, ZAE Wolser F L-3290	2424-8254	48 07 35		100	
Bettembourg (CT)	408, ZAE Wolser F L-3290				50	
Fischbach	24 Hinnick L-9749	2424-8550	2882-8559	9501-9999	975	
Ingeldorf	41 Zone industrielle L-9099	2424-8561	2424-8569	7701-7799 8601-8899 9001-9499	899	
Luxembourg	10 rue Emile Bian L-1235	2424-7601	40 96 73	1001-2999 5201-5299 5801-5999 7201-7299 8001-8199	101	✓
Mersch	3-7 rue GD Charlotte L-7501	2424-8540	2424-8549	7301-7699	743	✓
Remich	2 op der Kopp L-5544	2424-7721	2424-7739	5301-5799	540	
Wecker	8 op Huefdreisch L-6871	2424-8580	2424-8589	6101-6999	612	
Windhof	1 rue Pierre Flammang L-8399	2424-8571	2424-8579	8201-8599	830	